



Procédure de consultation
FER No 12-2019

Personne responsable:
M. Olivier Ballissat

Date de réponse:
11.03.2019

Consultation relative aux prestations de mobilité multimodale

En préambule, nous partageons vos propos, à savoir que :

- La numérisation transforme la mobilité impliquant ainsi l'intervention de nouveaux acteurs sur le marché de celle-ci.
- Les utilisateurs des chaînes de mobilité intermodales doivent pouvoir réserver, louer et payer l'ensemble de leur voyage «en un clic». L'idée de base est bel et bien «*un voyage - une réservation*».
- La Suisse doit rester en lien avec l'avenir numérique de la mobilité en comparaison internationale.

Nous avons également pris note que :

- Les entreprises de transport public jouent actuellement plusieurs rôles. Elles sont à la fois transporteurs et propriétaires de tarifs, mais aussi des intermédiaires vendant leurs billets aux clients par leurs propres canaux.
- La complexité de l'assortiment et du système tarifaire actuels constitue un obstacle à l'intégration dans des prestations de mobilité multimodale.
- Sans l'ouverture des systèmes de distribution des transports publics, un potentiel d'innovation considérable pour l'ensemble du système de mobilité resterait en plan.
- La mise en réseau des offres de services de mobilité multimodale offre un large éventail d'options de développement :
 - **Accroître l'utilité pour les clients individuels** : grâce aux nouveaux services des applications mobiles et des plateformes, il sera possible de mettre en réseau des itinéraires et de voyager sur mesure. Des offres personnalisées de porte à porte et d'un seul tenant faciliteront les déplacements.
 - **Utiliser plus efficacement les infrastructures de transport et les véhicules** : ceux qui savent quand, où et à quel prix il y a de la place dans les transports publics, sur la route ou chez d'autres fournisseurs de mobilité adapteront leur déplacement de mobilité. Cela permettra de lisser les pics de trafic, d'augmenter les taux d'occupation et donc de réduire les insuffisances de capacité.
 - **Renforcer et sécuriser la position des transports publics** : grâce à des services multimodaux facilement accessibles, le seuil d'accès à l'utilisation des transports publics sera abaissé et leur compétitivité par rapport au trafic individuel motorisé sera renforcée.
 - **Ménager les ressources naturelles et accroître le rendement énergétique** : renforcer les transports publics, ainsi que la mobilité douce et mieux utiliser les capacités des infrastructures et des véhicules privés préserveront les ressources naturelles et contribueront à l'efficacité énergétique.

- **Optimiser l'offre de mobilité dans les régions périphériques et aux heures creuses** : la qualité de la desserte de base pourra être optimisée à peu de frais, dans les régions moins bien desservies ou aux heures creuses, grâce à des offres flexibles (transport à la demande).
- **Renforcer la mobilité douce** : une meilleure information et des liaisons plus faciles avec d'autres moyens de transport augmenteront la proportion des distances parcourues à pied ou à vélo.
- **Renforcer les innovations** : un accès plus facile aux données des fournisseurs de mobilité et des systèmes de distribution ouverts encourageront le développement des prestations de mobilité, de la concurrence et de l'innovation.
- **Intégrer la Suisse dans le marché international de la mobilité**: la mobilité multimodale permettra de mettre en place plus simplement des chaînes de mobilité transfrontalière et de les proposer sous forme de paquet. L'intégration internationale des offres de transport suisses s'en trouvera améliorée.
- **Créer un environnement pour de nouveaux acteurs**: dans un nouvel environnement économique de la mobilité, des entreprises suisses pourront développer des solutions innovantes.

Nous approuvons également les deux principes suivants :

1. La Confédération souhaite réduire les obstacles au développement d'offres de mobilité multimodale et soutenir ainsi le développement des prestations qui y sont liées, ce qui permettra notamment d'augmenter l'efficacité des réseaux de transport en place.
2. Les deux conditions posées aux intermédiaires de mobilité sont l'obligation de s'annoncer auprès de la CACF/RailCom et d'avoir leur siège en Suisse ou d'y être établis.

Nous émettons toutefois trois réserves à prendre en compte dans la perspective du développement des prestations multimodales :

1. **Préserver les emplois** : légiférer sur l'«ubérisation de la société» doit accompagner un tel développement. En effet, le statut d'indépendant défini par les institutions sociales correspond de moins en moins à la réalité du marché du travail, notamment à celle des intermédiaires de mobilité.
2. **Garantir la sécurité des données** en élevant le niveau de protection suisse au niveau européen. Les données sont la matière première à haute valeur ajoutée de nos sociétés d'information; elles doivent être sécurisées au maximum et utilisées conformément aux attentes de leurs propriétaires.
3. **Prévoir une ouverture totale, mais progressive, aux intermédiaires de mobilité des systèmes de distribution des transports publics** selon des conditions-cadres clairement définies. La redevance d'utilisation de l'infrastructure de distribution, qui pourra être fixée par la branche des transports publics et qui doit être calculée selon le principe de la couverture des frais selon le rapport, devra être communiquée pour information à l'autorité de surveillance.

Quoi qu'il en soit, la Confédération devra veiller à ce que les fournisseurs de mobilité ouvrent progressivement certes, mais néanmoins rapidement, leurs systèmes de distribution, afin que les prestations de mobilité multimodale attendues par les consommateurs puissent se mettre en place dans des délais acceptables. Au vu de l'inertie attachée au système des transports publics et aux résistances relativement à cette ouverture qui ne manqueront pas de se mettre en place, la Confédération devra fixer rapidement les conditions-cadres permettant d'y arriver, faute de quoi cette ouverture restera lettre morte.